



CONVENTION DE JUMELAGE

ENTRE

**Université d'El oued -Echahid Hamma Lakhdar
(ALGERIE)**

Situé à Cité Chott, 39000 El Oued, Algérie

Représentée par son Recteur Omar Ferhati

ET

**l'Université pédagogique d'État de Nabiérejnyé Tchelny,
(RUSSIE)**

située: 28, rue Nizametdinova, 423806, Nabiérejnyé

Tchelny, Tatarstan, Russie

ci-dessous désignée par « UPEN », représentée par sa

Présidente Alfinour Galiakberova

L'Université d'El Oued- Echahid Hamma Lakhdar, Algerie et l'Université pédagogique d'État de Nabiérejnyé Tchelny, Tatarstan, Russie ; reconnaissant leur désir de s'engager dans des activités d'enseignement et de recherche coopératives pour le bénéfice mutuel des deux institutions.

Afin d'élargir et de promouvoir leurs intérêts communs, les deux Parties, ont convenu d'encourager l'organisation de ce qui suit :

- Les activités pédagogiques conjointes dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, telles que les écoles d'été et les programmes menant à un diplôme ;
- La collaboration en matière d'échange de doctorants et de rédaction d'une thèse de doctorat en cotutelle ;
- Les activités parascolaires communes dans les domaines académiques et scientifiques, telles que les cours de certification, les conférences et les symposiums ;
- Les projets de recherche et études collaboratifs ;
- Les publications académiques et scientifiques collaboratives ;
- L'échange d'étudiants de premier et deuxième cycles ;
- L'échange de chercheurs et d'enseignants ;

- L'échange de publications académiques et de documents scientifiques.

Modalités de coopération :

1. Les modalités de coopération pour chaque activité mise en œuvre en vertu du présent Mémoire d'Entente doivent être convenues par écrit par les deux Parties avant le début de cette activité. Une telle entente constituera une annexe au présent Mémoire d'Entente ;
2. Le présent Mémoire d'Entente n'entraînera aucune obligation financière. Chaque institution sera responsable de sa participation aux activités de coopération et toutes ces activités dépendront des crédits budgétaires de chaque Partie ;
3. Toutes les activités doivent être conformes aux règlements et aux politiques de l'Algérie et de la Russie.

Renouvellement, résiliation et amendement :

1. Après approbation par chaque institution, le présent Mémoire d'Entente restera en vigueur pour une durée de cinq (5) ans. À l'issue de cette période, ce Mémoire d'Entente sera automatiquement prolongé pour une autre période de cinq ans, sauf décision contraire.
2. Le présent Mémoire d'Entente peut être révisé d'un commun accord par les deux universités et peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis écrit de douze mois signé par le bureau présidentiel de la partie notifiante. Toutes les modifications à ce Mémoire d'Entente seront faites par écrit, signées par les deux parties.

Fait à EL Oued
Le...../... 27.FEV. 2023

Université d'El Oued - Echahid
Hamma Lakhdar
Recteur Omar Ferhati

Signature



Fait à Nabiérejnyé Tchelny

Le... / ... /
27.FEV. 2023

l'Université pédagogique d'État
de Nabiérejnyé Tchelny
Présidente Alfnour Galikberova

Signature

